



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LAC DE MONIEUX / SMAEMV / MONSIEUR GABERT

**Le SMAEMV et la gestion de son Président, Alain Gabert, ont fait parler d'eux ces derniers jours, suite au rapport d'observation de la Chambre Régionale des Comptes.**

**Même si ce rapport est accablant, c'est un autre aspect des actions de Monsieur Gabert et ainsi du SMAEMV qui intéresse Marie THOMAS de MALEVILLE conseillère Départementale.**

Alain Gabert vient d'entamer la destruction de la seule ZONE HUMIDE de la région de Sault.

Cette zone humide située au niveau du lac de Monieux (commune dont il est Maire), est en ce moment remblayée de déchets de gravats, de matériaux de chantiers de construction ou de déconstruction du bâtiment et de travaux publics. La surface remblayée actuelle est d'environ 1500m<sup>2</sup>. L'épaisseur du remblai est de 40 à 50 cm. Volume total estimé des remblais : 900 m<sup>3</sup>, mais la zone impactée ne cesse de s'agrandir. Ce remblaiement n'aurait fait l'objet d'aucune déclaration ni autorisation.

Tout cela a été fait en toute illégalité dans le but de créer un nombre supplémentaire de places de parking pour les camping-cars alors que la capacité actuelle de stationnement est largement suffisante.

Pourtant, ce site classé ZONE HUMIDE par les services de l'État, est protégé. Selon le Schéma Directeur d'Aménagement de la Gestion des Eaux (SADGE), il joue un rôle essentiel dans la régulation des eaux, dans l'autoépuration et il constitue un réservoir de biodiversité.

Par ailleurs, le conseil départemental de Vaucluse, par une délibération du 31 Mars 2017 a voté une subvention de 99030€ au CAUE. L'une des actions subventionnée proposait le SMAEMV comme intervenant sur la problématique des eaux pluviales/ eaux de ruissellement et les ZONES HUMIDES.

Alors que le département de Vaucluse connaît une sécheresse sans précédent, il est indispensable de préserver et restaurer la moindre parcelle de zone humide.

C'est pourquoi j'en appelle au Préfet de Vaucluse, à la DREAL, à la DDT Vaucluse, au Président du Conseil Départemental, à l'Agence de la Biodiversité et enfin au CAUE et au SMAEMV, pour obtenir du Maire de Monieux, Alain Gabert, le déblaiement de ces 900 m<sup>3</sup> de gravats dans les plus brefs délais.

**Marie THOMAS de MALEVILLE,  
Conseillère Départementale du Canton de Carpentras**

**Contact :** vous pouvez joindre l'élue au 06 03 54 13 90.